

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 20 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande la suppression du point n°2 de l'ordre du jour « décision modificative au budget primitif 2025 ». Le conseil accepte la suppression de ce point.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2025**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2025.

**2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE L'ENSEMBLE BATI « SALLE POLYVALENTE – RESTAURANT SCOLAIRE » ET DE L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE »**

Mme le Maire indique que l'APS n'étant pas validé à ce jour, le plan de financement prévisionnel utilisé pour la demande de subvention correspond à l'estimation faite pour la consultation de la maîtrise d'œuvre.

Ce plan de financement prévisionnel évalue les dépenses de travaux et d'études préalables à un montant de 2 750 000 € HT.

Afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce projet, la Commune souhaite solliciter l'appui de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Région à hauteur de

- 10% des dépenses éligibles, soit un montant de 275 000 € ;

Mme le Maire rappelle que le projet de Halle Sportive est annulé et qu'il convient de reporter le montant de la subvention allouée par un avenant au Contrat Région.

Cet exposé entendu,

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Plan de financement prévisionnel- réhabilitation énergétique de l'ensemble du bâtiment et extension du restaurant périscolaire</b>	
<b>TOTAL HT TRAVAUX</b>	<b>2 380 000 €</b>
<b>TOTAL HT MOE et études diverses</b>	<b>370 000 €</b>
<b>Total opération</b>	<b>2 750 000 €</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
MOE fond chêne - ACTEE 3	52 500 €
DSIL - <b>estimation</b>	238 000 €
Département -transition écologique	227 300 €
Département équipements structurants	113 602 €
Département équipements de proximité <b>estimation</b>	74 850 €
Région	275 000 €
<b>Total subventions</b>	<b>981 252 €</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>1 768 748 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** cette demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, telle que présentée ci-dessus, pour les montants susmentionnés,

**AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, telle que susmentionnée dans le plan de financement ci-dessus exposé et à signer l'avenant au Contrat Région.

### **3. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE DU PROJET D'EQUIPEMENT ET D'EMBELLEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire rappelle que deux autres subventions ont été sollicitées auprès du Département de l'Ain dans le cadre de ce projet : l'une au titre du dispositif de transition écologique, l'autre au titre des investissements structurants pour la partie périscolaire.

Considérant que ce bâtiment nécessite des travaux d'embellissement et d'équipement pour son adaptation aux utilisations actuelles et à venir,

Considérant que le plan de financement prévisionnel évalue les dépenses de travaux et d'études préalables à 399 000 € HT,

Considérant qu'afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce projet, la Commune souhaite solliciter l'appui du Département de l'AIN au titre des équipements de proximité pour une subvention de :

- 30% des dépenses éligibles dans la limite de 100 000€ HT, soit un montant de 30 000 € ;

- 15 % des dépenses éligibles pour 299 000€ HT, soit un montant de 44 850 € ;

Soit un montant total sollicité de 74 850€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE** cette demande de subvention auprès du Département de l'Ain telle que présentée ci-dessus, pour les montants susmentionnés ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain.

#### **4. CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LE TEMPS DE LA PAUSE MERIDIENNE**

Mme le Maire expose que depuis la loi du 27 mai 2024, lorsqu'une collectivité territoriale organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires sur le temps de la pause méridienne, l'Etat prend en charge la rémunération du personnel affecté à l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) durant ce temps.

Une convention, conclue entre le rectorat de l'académie de l'Ain et la commune de Grièges, a pour objet de déterminer la nature des responsabilités de chacune des parties lorsque des AESH sont affectés, sur décision du recteur d'académie ou du directeur des services de l'éducation nationale de l'Ain (DSDEN), en sa qualité d'employeur, à l'accompagnement d'élèves nécessitant une aide humaine sur le temps de la pause méridienne afin de participer au service de restauration scolaire organisé par la commune.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** la convention à intervenir,  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

#### **5. MODIFICATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT DU CIMETIERE**

La loi de finances 2021 ayant supprimé la taxe relative à la dispersion des cendres, il convient de modifier le règlement du cimetière et la tarification afférente.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE** la modification du règlement intérieur et la suppression de la tarification relative à la dispersion des cendres.

#### **6. DOTATION DE BARNUM PAR LA REGION POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Mme le Maire présente le dispositif mis en place par la Région permettant aux communes de moins de 2 000 habitants d'obtenir un barnum afin de le mutualiser et de le mettre à disposition des associations locales.

Ce barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. En contrepartie, la commune s'engage à le stocker, l'entretenir, le maintenir en état et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**DECIDE** de solliciter l'obtention d'un barnum dans le cadre du dispositif mis en place par la Région,  
**AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes.

#### **7. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

Thierry CHARVET :

Point urbanisme.

Des dégradations ont été relevées au niveau des tuiles du WC public.

Des capricornes ont été détectés sur des bâtiments privés à proximité de la Chapelle St Gengoult. Afin de préserver la chapelle, un traitement préventif sera réalisé.

Jean Jacques BONNOT :

Le logement social est de nouveau occupé.

La demande d'aide faite auprès du CCAS a été rejetée.

Début de l'aménagement espaces verts près du presbytère, projet de « jardin des simples ».

Marie-Claude FILET :

Plantations pour les écoles.

Démarche E3D : poules à l'école.

Christian LORIN :

Réunion avec les agriculteurs. Sujets abordés : entretien des chemins ruraux, limite labourage, limitation de l'arrosage en journée.

Catherine SANJUAN :

Bilan de la journée Nettoyage de printemps (environ 80 kg ramassés – beaucoup de mégots aux abords du bar le catalpa).

Opération broyage à domicile.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

Informations de Mme le Maire :

- Visite de la gravière avec l'entreprise VICAT dans le cadre de sa démarche pour le développement de la végétation et la préservation de la biodiversité sur le site suite à la fin de son exploitation. La rétrocession interviendra dans les mois à venir.
- Rencontre avec l'association des chasseurs, qui souhaiterait chasser à la gravière. Cette demande est à étudier en prenant en compte l'accessibilité à tous de ce site, la protection des promeneurs et de la biodiversité.

Prochaine séance du conseil municipal : mardi 17 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance  
Catherine SANJUAN

Le Maire,  
Annick GREMY